

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 9 OCTOBRE 2017

Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Bonsecours - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la mise à disposition du public : approbation

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bonsecours a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 5 février 2008.

Par courrier en date du 28 mars 2017 la commune de Bonsecours a sollicité la Métropole Rouen Normandie afin d'engager une procédure de modification simplifiée n° 1 de son PLU. L'objectif de cette procédure est d'intégrer dans le PLU des dispositions favorisant la mixité sociale en zone urbaine et de supprimer les mentions relatives aux possibilités maximales d'occupation des sols.

Ainsi, la procédure de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Bonsecours a été prescrite par arrêté PPR 17-89 du 28 avril 2017 du Président de la Métropole Rouen Normandie.

Les modalités de la mise à disposition du public ont été définies par délibération du Conseil métropolitain en date du 23 mars 2016. L'avis annonçant la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 1 a été inséré dans l'édition de Rouen du quotidien Paris Normandie du 16 mai 2017, mis en ligne sur les sites internet de la commune de Bonsecours et de la Métropole Rouen Normandie et affiché aux sièges respectifs.

La mise à disposition du public du projet de modification n° 1 du PLU de la commune de Bonsecours s'est déroulée du mercredi 7 juin au vendredi 7 juillet 2017 inclus, en mairie de Bonsecours ainsi qu'au siège de la Métropole Rouen Normandie où des registres ont été mis à disposition du public afin qu'il puisse y consigner ses observations. Le dossier du projet de modification simplifiée était également mis en ligne sur les sites internet de la commune et de la Métropole Rouen Normandie.

Le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Bonsecours a été notifié aux Personnes Publiques Associées et à Monsieur le Maire de Bonsecours, par courrier en date du 17 mai 2017, en amont de la mise à disposition du public.

A l'issue de cette mise à disposition, on relève un courrier daté du 2 juin 2017 transmis par la CCI et une observation consignée dans le registre tenu à disposition à la mairie.

Concernant le courrier de la CCI, il s'agit plutôt d'un commentaire sur les difficultés de mise en œuvre de l'application des dispositions réglementaires préconisées et une suggestion de délimitation de secteur pour l'application de ladite règle.

Concernant l'observation consignée dans le registre, il s'agit d'une annotation de Madame Langlois, résidant la commune, au sujet du COS de 0,80 qui selon elle ne permet pas de maîtriser

l'urbanisation et d'autre part d'une remarque générale sur la ZAC Les Jardins de la Basilique et la saisine nécessaire de l'Architecte des Bâtiments de France.

En réponse à cette observation, le Maire de Bonsecours et la Métropole Rouen Normandie précisent, concernant la remarque sur la ZAC Les Jardins de la Basilique qu'il n'y a pas de lien direct avec la procédure en cours, et que concernant la suppression des COS, il s'agit d'une conséquence directe de l'application des dispositions de la Loi Alur.

Par conséquent et eu égard à ces justifications, le projet ne sera pas modifié.

Le bilan de la mise à disposition est donc tiré en précisant que le projet ne nécessite pas adaptation particulière.

Il est donc proposé d'approuver la modification n° 1 du PLU de Bonsecours telle que présentée lors de la mise à disposition et annexée à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 23 mars 2016 précisant les modalités de mise à disposition du public des projets de modification de PLU et l'exposé des motifs,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bonsecours approuvé le 5 février 2008,

Vu le courrier du Maire de la commune de Bonsecours en date 28 mars 2017,

Vu le dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU de Bonsecours,

Vu l'avis favorable de la CCI Rouen Métropole,

Vu le bilan de la mise à disposition du public,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Bonsecours concerne l'intégration de dispositions favorisant la mixité sociale en zone urbaine et la suppression de mentions relatives aux possibilités maximales d'occupation des sols.

- que les modalités de la mise à disposition du public ont été précisées par délibération du Conseil métropolitain en date du 23 mars 2016.

- le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Bonsecours a été notifié aux

Personnes Publiques Associées et à Monsieur le Maire de Bonsecours, le 17 mai 2017 et tenu à disposition du public du 7 juin au 7 juillet 2017 inclus,

- que le bilan de la mise à disposition n'implique aucun ajustement du projet présenté,

Décide :

- d'approuver le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Bonsecours tel qu'annexé à la présente délibération.

Précise que :

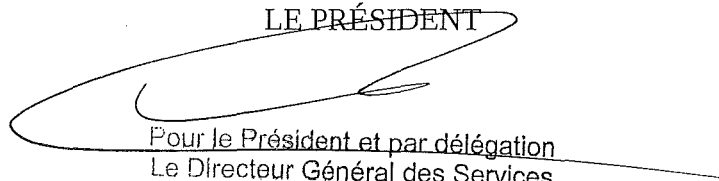
- conformément aux article L 153-23 et suivants du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié de la commune de Bonsecours sera rendu exécutoire dès notification de la présente délibération et du PLU approuvé à Madame la Préfète de Seine-Maritime,

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie de Bonsecours, ainsi qu'une mention insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le Département de la Seine-Maritime, et publiée au recueil des actes administratifs,

- la présente délibération sera tenue à la disposition du public avec le dossier approuvé au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie de Bonsecours, et transmise aux personnes publiques associées accompagnées des pièces modifiées du PLU de Bonsecours.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT



Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Frédéric ALTHABE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 9 OCTOBRE 2017

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h14 et jusqu'à 20h50, M. BACHELAY (Grand-Quevilly), Mme BALLUET (Rouen) à partir de 18h30 et jusqu'à 20h33, M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) à partir de 19h07 et jusqu'à 20h33, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme BERCES (Bois-Guillaume), Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 20h10, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu) jusqu'à 20h35, M. BREUGNOT (Gouy), Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) à partir de 18h08 et jusqu'à 20h05, Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard) jusqu'à 20h40, M. CHABERT (Rouen) à partir de 18h44, M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) à partir de 18h15 et jusqu'à 20h31, M. CORMAND (Canteleu), M. COULOMBEL (Elbeuf) jusqu'à 20h50, M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) à partir de 19h18 et jusqu'à 20h34, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) jusqu'à 20h51, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) jusqu'à 20h50, Mme DESCHAMPS (Rouen), Mme DIALLO (Petit-Couronne), M. DUBOC (Rouen), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) jusqu'à 19h53, M. DUCABLE (Isneauville), M. DUCHESNE (Orival) jusqu'à 20h50, M. DUPRAY (Grand-Couronne), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h08 et jusqu'à 20h37, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), M. FROUIN (Petit-Quevilly), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 20h36, M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu) , Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18h16 et jusqu'à 20h55, M. GRENIER (Le Houlme), Mme GROULT (Darnétal), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain) jusqu'à 20h40, M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 20h38, Mme HECTOR (Rouen) jusqu'à 20h45, M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), Mme KLEIN (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu) jusqu'à 20h40, M. LABBE (Rouen) à partir de 18h12 et jusqu'à 20h45, Mme LAHARY (Rouen) jusqu'à 20h13, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 20h40, Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) jusqu'à 20h45, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 19h49, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) jusqu'à 20h40, Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARUITTE

(Déville-lès-Rouen) jusqu'à 20h10, M. MARUT (Grand-Quevilly) jusqu'à 20h45, M. MASSION (Grand-Quevilly) jusqu'à 20h42, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme MILLET (Rouen) jusqu'à 20h50, M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly) jusqu'à 19h54, Mme RAMBAUD (Rouen), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen) à partir de 19h56, M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville) jusqu'à 20h, M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. SPRIMONT (Rouen) jusqu'à 20h48, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) jusqu'à 20h46, Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. VAN-HUFFEL (Maromme) jusqu'à 20h46, M. VON LENNEP (Amfreville-la-Mivoie), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 20h46,

Etaient représentés :

Mme BEAUFILS (Le Trait) par M. CALLAIS, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par Mme BAUD, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, M. BURES (Rouen) par M. SPRIMONT jusqu'à 20h48, Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) par M. GLARAN à partir de 20h05, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. BARON, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par M. BONNATERRE à partir de 19h53, M. DUCHESNE (Orival) par Mme PIGNAT à partir de 20h56, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, Mme FOURNIER (Oissel) par Mme BARRIS, M. GOURY (Elbeuf) par M. FROUIN, M. JOUENNE (Sahurs) par M. LANGLOIS, M. LABBE (Rouen) par M. CHARTIER jusqu'à 18h12, M. LECOUTEUX (Belbeuf) par M. THORY jusqu'à 20h46, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme BETOUS à partir de 19h49 et jusqu'à 20h10, M. LETAILLIEUR (Petit-Couronne) par M. GARCIA, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen) par Mme DELOIGNON à partir de 20h10, M. MERABET (Elbeuf) par Mme GUILLOTIN, M. MOURET (Rouen) par M. PESSIOT, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par M. MARUT à partir de 19h54 et jusqu'à 20h45, M. RANDON (Petit-Couronne) par Mme TOCQUEVILLE, M. ROBERT (Rouen) par Mme ARGELES jusqu'à 19h56, M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville) par M. MEYER à partir de 20h, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par Mme SANTO, M. TEMPERTON (La Bouille) par M. ANQUETIN, Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen) par M. MASSON, Mme TOUTAIN (Elbeuf) par M. DESANGLOIS jusqu'à 20h50,

Etaient absents :

M. BEREGOVVOY (Rouen), Mme BOURGET (Houpeville), M. DUCABLE (Isneauville), M. DUPONT (Jumièges), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. JAOUEN (La Londe), M. MARTOT (Rouen), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), M. PENNELLE (Rouen), Mme SLIMANI (Rouen),



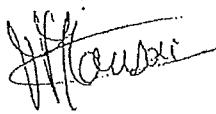
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS D'URBANISME
VALANT ACCUSE DE RECEPTION

COLLECTIVITÉ METROPOLE ROUEN NORMANDIE SERVICE DES ASSEMBLÉES	DATE D'ENVOI : 16 OCTOBRE 2017
---	---

Nature de l'acte (CU, PC, PA, PLU, carte communale, ...) + n°	Référence de l'acte (objet - demandeur + adresse du terrain)	Date de délivrance de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Urbanisme et Habitat - Urbanisme - Commune des Authieux-sur-le-Port-Saint- Ouen - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la mise à disposition du public : approbation	Délibération C2017_447 du 9 Octobre 2017		
Urbanisme et Habitat - Urbanisme - Commune de Bonsecours - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la mise à disposition du public : approbation	Délibération C2017_449 du 9 Octobre 2017		
Urbanisme et Habitat - Urbanisme - Commune de Jumièges - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme : approbation - Bilan de la concertation : approbation - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme	Délibération C2017_450 du 9 Octobre 2017		
Urbanisme et Habitat - Urbanisme - Commune de Petit-Couronne - Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : approbation	Délibération C2017_451 du 9 Octobre 2017		
Urbanisme et Habitat - Urbanisme - Commune de Sahurs - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme : approbation	Délibération C2017_452 du 9 Octobre 2017		
Urbanisme et Habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Martin-du-Vivier - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme : approbation	Délibération C2017_454 du 9 Octobre 2017		

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE : métropole ROUEN NORMANDIE 	CACHET DE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE : PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME 18 OCT. 2017 Reçu DRCLE
---	---